

DÉCISION 181 / 2024

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC DU GIBON A WOIPPY

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée aux dispositifs « Eau et Territoire » de la Région Grand Est et « Milieux naturels : préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

DÉCIDONS :

De solliciter au titre des dispositifs précités et sur la base d'un projet estimé à 212 892.92 € HT, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision :

- une subvention de la Région Grand Est au taux de 20 %, soit 42 578.58 €,
- une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au taux de 60 %, soit 127 735.75 €.

Fait à Metz, le 18 AVR. 2024



Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée


Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240418-Decis181-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Aménagement d'un parc urbain rue du Général Gibon à Woippy

DEPENSES	Montant HT	Montant T.T.C	RESSOURCES	Montant	%
Terrassement et démolition du terrain de football existant	53 502,69 €	64 203,23 €	Aides publiques : Agence de l'Eau Rhin Meuse	127 735,75 €	60%
Aménagement du parc en zone humide	149 252,47 €	179 102,96 €	Région Grand Est	42 578,58 €	20%
Divers et imprévus (5%)	10 137,76 €	12 165,31 €	Aides privées :		
			AUTOFINANCEMENT Fonds Propres	42 578,58 €	20%
			Emprunts		
			Autres		
TOTAUX	212 892,92 €	255 471,50 €		212 892,92 €	100%